

REGLEMENT DE LA PECHE ETANG DE L'AIRE DES SPORTS

OUVERTURE DE L'ETANG LE 1er SAMEDI DE MARS

Horaires: 7h - 21h

Vente des cartes de pêche au café-restaurant de la Mairie ou auprès du garde-pêche sur place

Tarif pour 2 cannes:

Journée : 6€ ; Année : 65€.

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans (une canne).

Limitation des prises:

2 carpes de moins de 3kg, au-delà elles seront remises à l'eau ; 1 brochet ;

2kg de chaque espèce : friture, tanches, perches.

Règlement:

- Présentation de la carte à toute personne gérant l'étang.
 Une pénalité de 60€ sera demandée en l'absence d'autorisation de pêche.
- Tout pêcheur surpris au-delà des limites de prises s'exposera à une amende de 150€ et à une interdiction de pêche.
- La prise de Black-Bass est interdite.
- Interdiction de remettre à l'eau les nuisibles (perche soleil, poisson-chat...).
- Les chiens seront tenus en laisse.
- Merci de respecter la propreté des lieux.
- Toute activité susceptible de nuire à la tranquillité des lieux sera sanctionnée.
- Vous devez rouler au pas pour la sécurité de tous.

Fermeture:

Le 15 Août pour concours. D'autres journées pourront s'y ajouter ponctuellement.

FERMETURE SAISONNIERE LE DERNIER WEEK-END D'OCTOBRE

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter sur comitefleurrlf@gmail.com